



*Mariage,
réconciliation,
divorce et remariage*

Philip Nunn

<https://philipnunn.com/>

Édition anglaise : août 2025
Traduction française : octobre 2025
Traduit par Joël Prohin, révisé par Jean Lacombe

Dans ce court essai (court pour ce sujet !), je propose douze principes bibliques qui peuvent aider à répondre à des questions telles que : Dieu autorise-t-il le divorce ? Si oui, dans quelles circonstances ? Et si oui, Dieu autorise-t-il également un nouveau mariage après un divorce ?

Résumé : L'enseignement constant des Écritures est que le mariage est une alliance à vie entre un homme et une femme. Les options qui s'offrent à un couple chrétien confronté à de graves difficultés conjugales sont la séparation ou la réconciliation. Dieu déteste le divorce. Mais dans certaines conditions, il l'a autorisé, à savoir en cas d'immoralité sexuelle persistante. Je soutiens ici que l'abandon durable est également une raison autorisée par Dieu. Le divorce pour un motif reconnu légitime par Dieu est triste et douloureux, mais ce n'est pas un péché. Il rompt l'alliance du mariage et ouvre donc la possibilité d'un nouveau mariage. Ce n'est pas parce que le divorce est autorisé par Dieu que le couple doit ou est obligé de divorcer. La meilleure voie est toujours de pardonner, d'apporter des changements sérieux et de se réconcilier. Même s'ils ont la liberté de divorcer, certains croyants choisiront de se séparer et de vivre seuls, en espérant et en priant pour qu'un jour Dieu touche le cœur de leur partenaire.

Se marier, divorcer ou se remarier en violation de la volonté révélée de Dieu est une rébellion, un péché grave. Un croyant ne devrait pas agir ainsi. Si cela a déjà été commis, il faut reconnaître son péché, se repentir sincèrement et se confesser pour avancer. Grâce au sacrifice du Christ, tous les péchés peuvent désormais être pardonnés, y compris les péchés relationnels. Tel est le merveilleux message de l'Évangile. Une véritable repentance conduira à corriger ce qui peut l'être. Certaines situations ne permettent pas de revenir en arrière. Le Saint-Esprit désire guider la personne et l'église locale sur la manière de traiter chaque situation dans sa complexité. Aucune personne ni aucune configuration n'est au-delà de la grâce de Dieu.

Certains chrétiens affirment que la Bible ne doit pas être *interprétée*, mais *obéie*. Cela paraît vrai, mais est-ce bien juste ? En réalité, il est nécessaire d'interpréter chaque texte biblique avant de pouvoir y obéir. Considérez ces instructions très claires du Seigneur Jésus : « *Si ton œil droit te pousse à mal agir, arrache-le et jette-le loin de toi. [...] Et si ta main droite te pousse à mal agir, coupe-la et jette-la loin de toi.* » (Matthieu 5:29-30)¹ Sans interprétation, beaucoup d'entre nous se promèneraient avec un seul œil et une seule main. Que voulait dire le Seigneur lorsqu'il a prononcé ces paroles ? Puisque toute Écriture est inspirée de Dieu (2 Timothée 3:16), l'interprétation nous oblige à comparer l'Écriture avec l'Écriture. Pour comprendre la pensée de Dieu sur le mariage, le divorce et le remariage, nous devons également commencer par l'interprétation. Ensuite, nous devons demander à Dieu la grâce et la force d'obéir.

Cette étude pourrait être utilisée à mauvais escient par les croyants qui sont déjà déterminés à divorcer ou à se remarier et qui cherchent des arguments pour justifier leur propre volonté. Nous voulons honorer le mariage (Hébreux 13:4). Nous voulons promouvoir le pardon, le changement sincère et la réconciliation. Mais parfois, à cause de mauvaises décisions et de la dureté du cœur, la restauration d'un mariage n'est plus possible. Que faut-il faire alors ?

Cette étude vise à vous aider à réfléchir **de manière biblique** et **pastorale** sur ces questions douloureuses et complexes. Comme dans la vie du Seigneur Jésus, **la grâce** et **la vérité** doivent toujours aller de pair (Jean 1:14, 17). Pour illustrer l'application de certains de ces principes, j'utilise des exemples tirés de près de trois décennies de travail missionnaire. Afin de protéger l'identité des personnes concernées, j'ai changé les noms et certains détails dans ces récits. Il n'est pas nécessaire que vous soyez d'accord avec ces exemples pour tirer profit des principes.

Les enseignements de l'Ancien Testament

Notre tâche en tant que croyants chrétiens n'est pas d'élaborer un ensemble complet de « règles de vie chrétienne » pour compléter ou remplacer la loi de Moïse. Il existe une différence importante entre l'ancienne alliance et la nouvelle alliance, entre la loi de Moïse et l'Évangile de Dieu apporté par Jésus-Christ (Marc 1:14 ; Luc 16:16). La relation de Dieu avec **Israël** était caractérisée par **des lois** et des commandements. Il s'agissait d'un système fondé sur des règles, avec les bénédictions et les punitions correspondantes. La relation de Dieu avec nous, chrétiens, **l'Église**, comporte également certaines directives et certains commandements, mais elle est fondée sur sa **grâce** merveilleuse et caractérisée par la direction et l'action du Saint-Esprit dans les individus et dans les Églises.

En étudiant les Écritures, nous cherchons à comprendre et à respecter les directives et les commandements clairement donnés pour guider la vie des croyants nés de nouveau, et nous cherchons à découvrir le cœur de notre Dieu sur différentes questions. C'est dans

¹ Note du traducteur : La plupart des citations bibliques sont tirées de la version Segond 21.

Occasionnellement, certaines citations sont empruntées à d'autres versions lorsqu'elles rendent mieux la version anglaise utilisée par l'auteur, voire même traduites directement de l'anglais.

cet état d'esprit que nous examinons l'Ancien Testament pour voir ce qu'il révèle des pensées de Dieu sur le mariage, le divorce et la possibilité d'un nouveau mariage. C'est pourquoi je parle ici de principes et non de règles. Chaque principe est suivi d'une explication. Pour appliquer ces principes, vous avez besoin de la direction du Saint-Esprit. Étant donné que seul Dieu voit tout (les motivations, les attitudes, les répercussions familiales et sociales et l'ensemble du contexte), je pense que le Saint-Esprit peut parfois guider une église à agir différemment d'une autre dans ce qui nous semble être une situation similaire. Ce constat me rend prudent dans mes jugements et mes critiques, en particulier quand je ne suis pas directement impliqué dans ces situations.

Pour suivre les Écritures et la direction du Saint-Esprit, en tant qu'individu ou en tant qu'église, vous aurez besoin de la conviction, de la force et de la puissance que seul l'Esprit de Dieu peut donner.

<p>Principe n° 1 : Le dessein et la volonté de Dieu sont que le mariage soit une alliance pour la vie.</p>

Le dessein initial et parfait de Dieu pour le mariage est énoncé en **Genèse 1:27, 2:23-24** et répété par le Seigneur Jésus dans les Évangiles et par l'apôtre Paul dans ses lettres. Le mariage est une alliance (Prov. 2:17 ; Mal. 2:14) qui unit un homme et une femme **pendant leur vie sur terre**, et cette alliance ne doit pas être rompue (Rom. 7:1-2).

<p>Principe n° 2 : Le divorce est un péché, sauf en cas de motif reconnu par Dieu.</p>

Tout divorce est causé par le péché. Généralement à cause de l'égoïsme et de la dureté de cœur de l'un des conjoints ou des deux. Mais l'acte de divorcer n'est un péché que s'il est accompli pour des raisons (ou avec une attitude) que Dieu ne valide pas. Le divorce pour des raisons légitimes est triste et douloureux, mais ce n'est pas un péché. Nous savons que cela ne peut pas être un péché pour trois raisons :

1. Dieu l'a ordonné dans certains cas : en raison des méfaits de l'idolâtrie, Dieu a ordonné à certains Israélites de divorcer de leurs femmes étrangères. Toute l'assemblée a donné son accord (Esdras 10:10-12). Dieu n'ordonnerait jamais à quelqu'un de pécher.
2. Dieu l'a fait : au sens figuré, Dieu se considérait comme le mari d'Israël (Ésaïe 54:4). En raison de l'infidélité d'Israël, Dieu lui a donné une lettre de divorce (Ésaïe 50:1 ; Jérémie 3:8). Nous savons que Dieu ne péchera jamais, même au sens figuré.
3. Dieu l'a officialisé : Dieu a donné des instructions sur la manière d'officialiser un divorce (Deutéronome 24:1-4). Dieu ne donnerait jamais d'instructions sur la manière d'officialiser un péché.

Principe n° 3 : La mort du conjoint ou le divorce pour des motifs reconnus valides par Dieu mettent fin au mariage.

Principe n° 4 : La mort du conjoint ou le divorce pour des motifs reconnus valides par Dieu ouvrent la possibilité d'un nouveau mariage.

Principe n° 5 : Un nouveau mariage est alors un mariage authentique.

Le passage central est **Deutéronome 24:1-4**.

*« Lorsqu'un homme a pris et épousé une femme qui viendrait à ne pas trouver grâce à ses yeux parce qu'il a découvert en elle quelque chose de honteux, il écrit pour elle une **lettre de divorce** et, après la lui avoir remise, la renvoie de chez lui. Elle sort alors de chez lui, s'en va et **peut devenir la femme d'un autre homme**. Supposons que ce **dernier homme** la prenne en haine, écrive pour elle une lettre de divorce et, après la lui avoir remise, la renvoie de chez lui, ou bien que le dernier homme qui l'a prise pour femme vienne à mourir. Alors le **premier mari** qui l'avait renvoyée ne pourra pas la reprendre pour femme après qu'elle a ainsi été rendue impure, car ce serait une pratique abominable devant l'Éternel, et tu ne chargeras pas d'un péché le pays que l'Éternel, ton Dieu, te donne en héritage. »*

Lorsqu'une personne divorçait pour une raison reconnue valable par Dieu, elle était libre de se remarier. C'était une pratique courante. Un divorce autorisé par Dieu rompait l'alliance du mariage. Après avoir reçu l'acte de divorce, la femme était libre de se remarier.

Ce texte précise également que le second mariage était un mariage réel et véritable. Si ce second mariage se terminait par un décès ou un divorce, la femme ne pouvait pas retourner auprès de l'homme de son premier mariage. Cela encourageait les conjoints colériques à bien réfléchir avant de demander le divorce.

Je conclus que, avec le certificat de divorce, le premier mariage a cessé d'exister, qu'un second mariage est possible, et que ce second mariage est un mariage authentique.

Comme nous le verrons plus loin, cette conclusion s'harmonise avec les paroles du Seigneur Jésus dans Matthieu 19:9 : *« Je vous le dis, celui qui **renvoie sa femme**, sauf pour cause d'infidélité, et qui **en épouse une autre** commet un adultère. »* En d'autres termes, Dieu permet à la « partie innocente » de divorcer et d'épouser une autre personne si la cause du divorce est la fornication (*porneia*).

Il convient de rappeler que, sous la loi de Moïse, lorsque l'adultère était prouvé, il devait être puni de mort. *« Si l'on trouve un homme en train de coucher avec une femme mariée, ils mourront tous les deux : l'homme qui a couché avec la femme, ainsi que la femme. Tu extirperas ainsi le mal du milieu d'Israël. »* (Deut. 22:22) La « partie innocente » était toujours libre de se remarier, non pas en raison du divorce, mais en raison du décès de

son conjoint coupable. Il est donc raisonnable de conclure que les raisons invoquées pour délivrer un certificat de divorce mentionnées dans Deutéronome 24 doivent être autres que l'adultère prouvé. À l'époque comme aujourd'hui, l'adultère est parfois difficile à prouver.

En **Exode 21:7-11**, nous trouvons des instructions dans la loi de Moïse concernant le traitement des esclaves juives achetées pour être une partenaire ou une épouse : « *Si elle déplaît à son maître alors qu'il avait pensé la prendre pour femme* », il devait permettre à quelqu'un d'autre de la racheter, c'est-à-dire de payer pour sa liberté. Mais « *s'il prend une autre femme, il ne supprimera rien à la nourriture, aux vêtements et au droit conjugal de la première (intimité sexuelle)* ». S'il la négligeait de cette manière, il devait la libérer en tant que femme libre. Certains érudits bibliques voient dans ces instructions le cœur de Dieu pour les femmes **abandonnées** par leur mari, un thème que l'apôtre Paul reprend dans 1 Corinthiens 7.

Principe n° 6 : Dieu déteste toujours le divorce.
Mais parfois, Dieu autorise le divorce.

Malachie 2:14-16b enjoint aux Israélites de ne pas divorcer de leurs femmes : « *Veillez sur votre esprit : que personne ne trahisse la femme de sa jeunesse.* » Il nous est ensuite dit que **Dieu déteste le divorce**. Le fait que Dieu a parfois permis à un mari de donner à sa femme une lettre de divorce nous montre que Dieu permet parfois ce qu'Il déteste. C'est comme un **chirurgien** qui déteste amputer des jambes. Mais parfois, dans des situations graves, le chirurgien ampute une jambe pour éviter une situation pire. Parfois, le chirurgien fait ce qu'il déteste faire. De même, dans certains cas graves et particuliers, Dieu permet le divorce qu'Il déteste.

Le texte de Malachie cité ci-dessus évoque aussi « *la descendance que Dieu avait promise* » à Abraham (2:15). Ceux qui souffrent le plus d'un divorce sont généralement les enfants, et les enfants occupent une place particulière dans son cœur (Matthieu 18:2-6). De plus, Dieu a conçu la relation conjugale pour illustrer l'amour sacrificiel et l'engagement durable entre le Christ et vous et moi, entre le Christ et l'Église. À ses yeux, ceux qui divorcent brisent ce « *grand mystère* » (Éphésiens 5:32). Et Dieu déteste cela ! Le mode de vie d'un chrétien, y compris son mariage, doit orner la doctrine. Les Écritures affirment de manière constante que le mariage est conçu pour être une alliance à vie. Si vous prenez à la légère le divorce et ce que Dieu déteste, vous n'avez probablement jamais rencontré le Dieu de la Bible. La recommandation apostolique serait : « *Examinez-vous vous-mêmes pour savoir si vous êtes dans la foi* » (2 Corinthiens 13:5).

Les enseignements du Nouveau Testament

Le contexte historique : Lorsque le Seigneur Jésus et les apôtres enseignaient sur le mariage, le divorce était accepté et couramment pratiqué parmi les Romains, les Grecs et les Juifs. Il était également communément admis qu'après un divorce les personnes divorcées étaient libres de se remarier. Les Juifs fondaient cette pratique sur leur interprétation de Deutéronome 24:1-2.

Ce qui divisait les Juifs, c'était les **raisons** possibles du divorce. En fait, ce qui les divisait, c'était la manière d'interpréter l'expression « *elle viendrait à ne pas trouver grâce à ses yeux parce qu'il a découvert en elle quelque chose de honteux, il écrit pour elle une lettre de divorce* » (24:1). Que pouvaient signifier « *ne pas trouver grâce à ses yeux* » et « *quelque chose de honteux* » ? Les disciples du rabbin **Shammaï** affirmaient que ce texte n'autorisait le divorce que pour cause de péché sexuel grave. Les disciples du rabbin **Hillel** affirmaient que le texte autorisait le divorce « pour n'importe quelle raison ». Cette dernière interprétation était très populaire à l'époque, comme elle l'est encore aujourd'hui. Même les disciples du Seigneur Jésus croyaient que l'interprétation du rabbin Hillel était correcte (Matthieu 19:3-10).

Savoir que ces deux façons de penser existaient parmi les Juifs nous aide à comprendre les questions posées par les pharisiens à Jésus au sujet du divorce et les réponses de Jésus. Les pharisiens voulaient savoir si Jésus soutenait l'interprétation de Shammaï ou celle de Hillel. Comment le Seigneur Jésus a-t-il répondu dans les Évangiles ?

Principe n° 7 : le divorce est autorisé si l'un des conjoints persiste dans un péché sexuel grave.

En **Matthieu 5:31-32**, dans le cadre du Sermon sur la montagne, le Seigneur Jésus répète les paroles de Deutéronome 24, selon lesquelles si un homme divorce de sa femme, il doit lui donner une lettre de divorce afin qu'elle puisse prouver qu'elle est libérée de ce mariage. Il ajoute ensuite quelque chose de très important : si la cause du divorce **n'est pas** « *l'infidélité conjugale* » (le mot grec est **porneia**, qui inclut toute activité sexuelle illicite, c'est-à-dire toute relation sexuelle en dehors du mariage), **alors** se remarier serait un acte d'adultère, « *et celui épouse la femme divorcée commet un adultère* ». En d'autres termes, le Seigneur Jésus explique et applique ainsi les instructions de Moïse dans Deutéronome 24:1-2 : la persistance dans un péché sexuel grave est une cause légitime de divorce ; le divorce pour une raison non légitime ne rompt pas le lien du mariage.

En **Matthieu 19:3-9**, les pharisiens lui demandèrent : « *Est-il permis à un homme de divorcer de sa femme pour n'importe quel motif ?* » En d'autres termes, soutiens-tu l'interprétation de Hillel ? Le Seigneur Jésus répond en citant le livre de la Genèse et le **plan initial et parfait de Dieu** : le mariage a été institué par Dieu (ce n'est pas une invention sociale humaine), Dieu unit l'homme et la femme lorsqu'ils se marient, le mariage est pour la vie, et l'homme a la capacité de séparer ce que Dieu a uni, mais **il ne doit pas** le faire.

Cela signifie-t-il que le divorce n'est jamais autorisé ? Les pharisiens rappellent à Jésus que le divorce et le remariage étaient autorisés dans la loi de Moïse (Deut. 24:1-2). Le Seigneur répond en répétant ce qu'il a enseigné dans le Sermon sur la montagne : si la cause du divorce n'est pas *la porneia* (tout rapport sexuel en dehors du mariage), le remariage serait un acte d'adultère. En d'autres termes, en cas de *porneia* persistante, l'alliance du mariage peut être rompue : « *C'est à cause de la dureté de votre cœur que Moïse vous a permis de divorcer de vos femmes ; au commencement, ce n'était pas le cas. Mais je vous le dis, celui qui **divorce** de sa femme, sauf pour cause d'infidélité, et qui en **épouse** une **autre** commet un adultère* » (v. 8, 9). En d'autres termes, s'il y a *porneia* persistante, (a) l'alliance du mariage peut être rompue, et (b) dans ce cas, on peut se remarier sans que cette nouvelle union soit considérée comme adultère.

Dans **Marc 10:1-12**, le Seigneur Jésus explique **le plan initial et parfait de Dieu**, selon lequel le mariage est pour la vie et que « *celui qui divorce de sa femme et qui en épouse une autre commet un adultère envers elle, et si une femme divorce de son mari et en épouse un autre, elle commet un adultère.* ».

Dans **Luc 16:18**, il répète : « *Tout homme qui divorce de sa femme et en épouse une autre commet un adultère, et tout homme qui épouse une femme divorcée de son mari commet un adultère.* »

Ces Écritures se contredisent-elles ?

Aujourd'hui, comme par le passé, certains croyants citent les paroles du Seigneur Jésus dans Marc et Luc pour affirmer que le divorce n'est pas autorisé dans la Bible et que quiconque épouse une personne divorcée vit dans l'adultère. Mais les paroles du Seigneur Jésus dans Matthieu devraient également éclairer notre conclusion. Ces paroles dans Marc et Luc contredisent-elles les enseignements du Seigneur Jésus dans Matthieu ? Clairement non ! Marc et Luc présentent **le plan initial et parfait de Dieu**, c'est-à-dire **la règle générale**. Dieu désire toujours voir le pardon, des changements sérieux et la réconciliation, et non le divorce. Matthieu affirme également **le plan initial et parfait de Dieu**, puis nous rappelle que cette **règle générale du mariage** peut avoir des exceptions.

Règles générales : Dans les Écritures, nous remarquons que les règles générales sont souvent suivies d'exceptions. Par exemple, en Exode 20:13, la règle générale est « tu ne tueras point ». C'est un commandement très clair. Mais ailleurs, il est dit aux Israélites qu'il existe des péchés qui doivent être punis de mort, tels que les crimes. En Deutéronome 21:18-22, le peuple d'Israël est appelé par Dieu à lapider un fils rebelle et obstiné. Les Israélites étaient également tenus de tuer pendant la guerre. Il est évident que la règle générale « tu ne tueras point » souffrait plusieurs exceptions. Il en va de même pour la règle générale du mariage.

Qu'a écrit l'apôtre Paul au sujet du divorce ?

Dans **Romains 7:1-4**, nous lisons : « Ignorez-vous, frères et sœurs — je parle ici à des gens qui connaissent la loi — que la loi n'exerce son pouvoir sur l'homme qu'aussi longtemps qu'il vit ? **Par exemple**, une femme mariée est liée par la loi à son mari tant qu'il est vivant, mais si son mari meurt, elle est dégagée de la **loi qui la liait à lui**. Si donc elle devient la femme d'un autre homme du vivant de son mari, elle sera considérée comme adultère. Mais si son mari meurt, elle est libérée de cette loi, de sorte qu'elle n'est pas adultère en devenant la femme d'un autre. De même, mes frères et sœurs, vous aussi vous avez été mis à mort par rapport à la loi à travers le corps de Christ pour appartenir à un autre, à celui qui est ressuscité afin que nous portions des fruits pour Dieu. »

Comme Paul le rappelle en Romains 7, lorsqu'une personne meurt, elle est libérée de la loi. L'apôtre utilise **la règle générale du mariage** pour **illustrer** cela, à savoir qu'une femme est soumise à la « loi du mariage » tant que son mari est vivant. (NB : Le thème de Romains 7 n'est pas le mariage et le divorce. Ce thème est abordé par l'apôtre Paul dans sa première lettre aux Corinthiens.)

Principe n° 8 : Le fait que l'un des conjoints est non croyant n'est pas un motif légitime de divorce.

Principe n° 9 : Le fait que le conjoint non-croyant a abandonné le foyer est un motif légitime de divorce.

En **1 Corinthiens 7**, l'apôtre Paul répond à diverses questions posées par les croyants de l'église de Corinthe au sujet du célibat, du mariage, du divorce et de la possibilité de se remarier. Ces croyants cherchaient en particulier des conseils de l'apôtre sur la conduite à tenir dans certains cas particuliers : celui des **mariages mixtes**, c'est-à-dire lorsque l'un des conjoints est croyant et l'autre non, et celui des **mariages difficiles**, c'est-à-dire lorsque quelqu'un vient à Christ avec un passé relationnel qui est en conflit avec la volonté révélée de Dieu. Les réponses de l'apôtre peuvent être résumées comme suit :

1. Célibataires et veufs (v. 8-9) : il leur recommande d'utiliser leur liberté pour servir le Seigneur.

2. Les croyants mariés (v. 10-11) : Il ordonne aux couples chrétiens en difficulté de ne pas divorcer et donc de ne pas se remarier. Ils ont le choix entre se séparer ou se réconcilier.

3. Les mariages mixtes (v. 12-16) : Il s'agit là d'un des « cas particuliers » qui, selon l'apôtre Paul, n'étaient pas couverts par les enseignements du Seigneur Jésus. Afin d'indiquer une direction, le Saint-Esprit inspire à l'apôtre une nouvelle révélation : « *Moi, et non le Seigneur* » (v. 12). Le simple fait qu'un des conjoints soit non-croyant n'est pas une raison suffisante pour divorcer. Mais « *si le non-croyant veut se séparer, qu'il se sépare ; le frère ou la sœur n'est pas lié dans un tel cas. Dieu nous a appelés à vivre en*

paix. » (v. 15). Le mot clé ici est l'instruction « *qu'il se sépare* ». Si le non-croyant a déjà quitté la relation, le croyant ne peut rien faire pour l'en empêcher. **Ils sont déjà séparés.** Ils mènent des vies séparées. Ce qui les lie encore, c'est leur alliance matrimoniale. Ma conclusion est que « *qu'il se sépare* », suivi de « *le croyant n'est pas lié* », indique une « séparation légale », c'est-à-dire un divorce.

Omaira : Alors qu'on travaillait avec d'autres personnes à l'implantation d'une nouvelle église locale, Omaira, une femme d'une trentaine d'années, a commencé à fréquenter l'église avec ses deux enfants. Elle s'est convertie, a été baptisée et a commencé à s'engager pour aider l'église. Son mari non-croyant était parti dans le sud-ouest de la Colombie à la recherche d'un emploi. Il s'agit d'une région dangereuse, contrôlée par la guérilla et où l'on produit de la drogue. Depuis son départ il y a sept ans, il n'était pas revenu, il n'avait même pas téléphoné. S'était-il installé avec une autre femme là-bas ? Avait-il été tué ? (ce qui est courant parmi les nouveaux arrivants dans cette région). Élever deux enfants en tant que mère célibataire est financièrement difficile en Colombie. Un chrétien a commencé à s'intéresser à elle et était prêt à l'épouser et à prendre soin d'elle et de ses deux enfants. Elle voulait se remarier. Que devons-nous faire en tant qu'église ? Nous avons conclu qu'il s'agissait d'un de ces « cas particuliers » envisagés dans 1 Corinthiens 7:12-16. Le non-croyant avait abandonné son foyer. Nous ne nous sommes pas sentis libres de recommander le divorce ou le remariage. Mais nous n'allions pas critiquer Omaira ni nous opposer à ses projets. Nous lui avons dit que si elle demandait le divorce et se mariait « dans le Seigneur », nous la soutiendrions.

Il est intéressant de noter que Dieu attend davantage d'un mariage entre deux croyants que d'un mariage mixte. Dieu aime la fidélité à l'alliance et déteste le divorce. C'est pourquoi, dans la mesure du possible, il encourage le pardon, les changements sérieux et la réconciliation. C'est pourquoi l'apôtre Paul termine le chapitre en rappelant à ses lecteurs que **la volonté souveraine** de Dieu a toujours été que seule la mort puisse rompre l'alliance du mariage (v. 39). En tant que croyants, nous avons le Saint-Esprit en nous pour nous aider et nous fortifier, afin de vivre selon la volonté de Dieu, y compris dans notre mariage.

Fabiola et Alfonso : Récemment, j'ai discuté avec Fabiola, une croyante âgée d'une quarantaine d'années. Elle s'est mariée jeune, a eu une fille, puis son mari l'a quittée. Elle s'est occupée seule de sa fille. En la quittant il y a plus de 25 ans, Alfonso, son mari, a fondé un nouveau foyer avec une autre femme et a maintenant trois enfants avec elle. Mais Alfonso n'a jamais manifesté la moindre intention de divorcer. Il connaît aujourd'hui des difficultés financières et Fabiola craint que, comme ils sont toujours mariés, elle ne soit tenue responsable d'une partie de ses dettes. De plus, maintenant que sa fille a quitté la maison pour étudier à l'université de Medellín, elle se sent seule. Elle aurait du mal à vieillir seule. En tant que croyante, pourrait-elle prendre l'initiative de divorcer d'Alfonso ? Si quelqu'un se présentait, pourrait-elle se remarier ? Sur la base de notre compréhension des Écritures, nous lui avons dit que si elle choisissait cette voie, nous la soutiendrions.

Comme indiqué précédemment, **la volonté souveraine** de Dieu concernant le mariage est claire dans les Écritures. Elle n'inclut pas le divorce. Mais nous avons vu que Dieu autorise parfois le divorce. Certains théologiens appellent cela **la volonté permissive** de

Dieu. Il est évident que les enseignements du Seigneur Jésus et de l'apôtre Paul sur le mariage et le divorce ne couvrent pas toutes les situations possibles.

4. Les mariages compliqués (v. 17-24) : L'apôtre Paul a remarqué, comme tous ceux qui font du travail pastoral aujourd'hui, que beaucoup de gens viennent à Christ avec une histoire relationnelle très compliquée. Dans les versets ci-dessus, entre deux conseils sur le mariage, l'apôtre souligne que certaines choses ne peuvent pas être changées à la conversion (comme être circoncis) et que d'autres peuvent l'être (comme se libérer de l'esclavage). Ici, l'apôtre Paul encourage les chrétiens à ne pas se faire circoncire et à ne pas devenir esclaves. L'application pour ceux qui viennent à Christ avec un mariage ou une relation chaotique est claire : si quelque chose peut être corrigé, cela doit être fait. Mais l'histoire vécue peut souvent être irréversible. L'Église devrait-elle rejeter ces personnes ? L'Église devrait-elle insister pour qu'il y ait séparation quand les relations familiales sont chaotiques ? La directive apostolique générale est la suivante : « *Que chacun reste dans la situation qui était la sienne lorsqu'il a été appelé* » (v. 20) et « *frères et sœurs, que chacun, **comme responsable devant Dieu**, reste dans la situation qui était la sienne lorsqu'il a été appelé* » (v. 24).

Anton : Il y a quelques années, j'ai été invité à participer à une conférence biblique au Suriname. Pendant le déjeuner, j'ai interrogé Anton, un croyant plus âgé présent à la conférence, au sujet de sa famille. À ma grande surprise, il m'a répondu qu'il avait trois épouses et des enfants avec chacune d'elles. Chaque femme vivait avec ses enfants dans une maison différente de sa grande ferme. Il alternait chaque semaine entre les maisons. Il n'était pas le seul de son clan à vivre ainsi. Comment une église qui se base sur la Bible devrait-elle réagir face à une telle situation ? J'ai posé d'autres questions. Lorsqu'il s'est converti au christianisme, l'église locale lui a recommandé de choisir l'une de ses femmes, de vivre uniquement avec elle, mais de subvenir financièrement aux besoins des trois. Il a choisi la plus jeune. Au cours des mois qui ont suivi, les deux autres femmes l'ont suivi partout où il allait, en pleurant. Les habitants du village ont vivement critiqué son comportement cruel et injuste envers ces deux femmes. Ils ont considéré sa conversion au Christ comme quelque chose de très négatif. C'est l'exemple le plus flagrant de « mariage chaotique » que j'ai rencontré. Après mûre réflexion, l'église locale a conclu qu'il « *devait rester dans la situation dans laquelle il se trouvait lorsque Dieu l'a appelé* ». Elle lui a recommandé de continuer à être le mari de ses trois femmes. Il était le bienvenu en tant que membre actif de l'église, mais on lui a fait savoir qu'il ne pourrait pas servir en tant qu'ancien dans l'église, car « *le surveillant doit être irréprochable, mari d'une seule femme* » (1 Tim. 3:2). Cela permettrait d'éviter que ce « mariage compliqué » ne devienne un exemple à suivre pour les autres.

Remarque : le Suriname est un petit pays situé au nord de l'Amérique du Sud. Parmi les communautés marronnes, en particulier les Saramanka et les Ndyuka (descendants d'esclaves africains) qui vivent dans la jungle du pays, la polygamie (le fait d'avoir plusieurs épouses) est courante. Comme on peut s'y attendre, toutes les Églises chrétiennes enseignent que le mariage est l'union d'un seul homme et d'une seule femme. Mais les Églises du Suriname sont confrontées à un défi lorsqu'un homme qui a déjà plusieurs épouses se convertit au christianisme, comme dans le cas d'Anton. Ces cas sont encore fréquents dans plusieurs pays africains et musulmans.

En **2 Corinthiens 5:17**, nous lisons : « *Si quelqu'un est en Christ, il est une nouvelle créature. Les choses anciennes sont passées ; voici, toutes choses sont devenues nouvelles.* » Certains commentateurs de la Bible croient que ce texte fournit une base pour pouvoir annuler un mariage si un couple s'est marié avant de devenir chrétien. Mais le mariage est un don de Dieu à toute l'humanité et pas seulement au peuple de Dieu. L'athée est tout autant marié que le croyant. Lorsqu'un couple se marie, Dieu les « unit », qu'ils soient chrétiens ou non (Matthieu 19:4-6). Comme nous le verrons plus loin, la voie de la « grâce et de la vérité » consiste à reconnaître et à confesser le péché, et non à discréditer la validité d'un mariage contracté avant la conversion.

Principe n° 10 : Lorsqu'un croyant persiste à ignorer la volonté de Dieu et les avertissements de l'Église, ce croyant doit être traité comme un non-croyant.

Discutant du cas des « mariages mixtes », lorsque le non-croyant abandonne le foyer, l'apôtre Paul **ne** conclut **pas** en disant que le croyant n'est pas « *lié dans ce cas* », mais que le croyant n'est pas « *lié dans de telles circonstances*² » (dans de tels cas ou situations similaires) (v. 15). Pour moi, cela suggère que l'apôtre admettait qu'il pouvait exister d'autres cas particuliers où la recommandation donnée serait la même. Considérons par exemple ce qui suit :

Que faire dans les cas graves où le non-croyant souffre d'une dépendance de longue date à l'alcool ou à la drogue, ou lorsqu'il continue à soumettre sa femme à des violences physiques ou psychologiques ? Il y aura des cas où la vie de la partie innocente (et celle des enfants) sera en danger et où elle devra chercher refuge en dehors du foyer. Techniquement, le non-croyant ne s'est pas séparé, mais son mauvais comportement a provoqué la séparation.

Que faire dans les cas où **les deux membres** du couple **se disent croyants** et où l'un d'eux se sépare ou met en danger la vie de son partenaire ? Lorsqu'un « croyant charnel » persiste dans un état d'opposition, ignorant les appels du Seigneur et les conseils de l'Église, la Parole de Dieu nous dit que nous devons traiter ce croyant comme un « *païen* » (Matthieu 18:15-17), comme un « *méchant* » (1 Corinthiens 5:11-13), car « *il a renié la foi et est pire qu'un non-croyant* » (1 Timothée 5:8). Dans ces cas-là, je suggère que les instructions relatives aux « mariages mixtes » pourraient également s'appliquer aux situations où les deux prétendent être croyants, mais où l'un persiste à vivre comme un incroyant.

Ruby et Fernando : Fernando était diplômé de l'Université, doté d'un esprit vif et doué pour parler. Quand il est venu dans notre église, j'ai vu en lui un grand potentiel. Il a confessé sa foi, a été baptisé, a participé à la cène et a parfois prêché la Parole. Il apprenait vite. Sa consommation occasionnelle de drogue était son péché caché. Il réussissait à dissimuler son « autre vie » à l'église et à Ruby, sa femme. Mais après leur mariage, ses disparitions inexplicables sont devenues plus évidentes et plus fréquentes. Son incapacité à garder un emploi a ajouté du stress à leur relation. Il

² Note du traducteur : C'est la formulation retenue par la version anglaise utilisée par l'auteur (NIV).

s'est éloigné de l'église. Il a commencé à voler des objets dans leur maison pour financer sa dépendance. Ruby l'a suivi discrètement pendant deux ou trois jours d'affilée pour voir où il allait. Il passait ses journées dans des « *hollas* », des repaires de drogue et de prostitution. Ruby craignait désormais pour sa santé. Elle refusait d'avoir des relations intimes avec lui lorsqu'il rentrait à la maison. Elle s'inquiétait pour leur fils de trois ans lorsqu'il l'emmenait seul pendant des heures. Ils ont vécu séparés pendant quelques années, mais il trouvait toujours des raisons de leur rendre visite et de leur rendre la vie impossible. Le jour est venu où elle nous a dit qu'elle envisageait le divorce. Elle et son fils avaient besoin d'une vie sans lui. Faut-il considérer cela comme un mariage entre deux croyants ? Seul Dieu peut savoir ce qu'il y a dans le cœur de Fernando. Nous avons conclu que nous devions traiter Fernando comme un non-croyant. Nous avons dit à notre sœur Ruby que si elle choisissait de divorcer, nous la soutiendrions.

Certains enseignants de la Bible voient dans 1 Corinthiens 5 et 6 d'autres causes légitimes pouvant mener au divorce : « *En fait, ce que je vous ai écrit, c'est de ne pas entretenir de relations avec quelqu'un qui, tout en se disant votre frère, vit dans l'immoralité sexuelle, est toujours désireux de posséder plus, idolâtre, calomniateur, ivrogne ou voleur, de ne pas même manger avec un tel homme* » (5:11) et « *Ne savez-vous pas que les injustes n'hériteront pas du royaume de Dieu ? Ne vous y trompez pas : ni ceux qui vivent dans l'immoralité sexuelle, ni les idolâtres, ni les adultères, ni les travestis, ni les homosexuels, ni les voleurs, ni les hommes toujours désireux de posséder plus, ni les ivrognes, ni les calomniateurs, ni les exploités n'hériteront du royaume de Dieu* » (6:9,10). D'autres enseignants de la Bible élargissent la signification du mot grec « *porneia* » (relations sexuelles hors mariage) pour y inclure les addictions néfastes telles que la pornographie et la masturbation.

Sans vouloir minimiser les effets néfastes et douloureux que tous ces péchés peuvent avoir sur une relation conjugale, je suggère de ne pas élargir les deux causes bibliques déjà mentionnées : (1) la *porneia* persistante avec une ou plusieurs autres personnes et (2) l'abandon persistant. Il est tout à fait possible que les péchés mentionnés dans 1 Corinthiens 5 et 6 conduisent finalement à la *porneia* ou à l'abandon du foyer.

Principe n° 11 : Dans la mesure du possible, chaque couple chrétien devrait contracter un mariage légalement reconnu. Mais aux yeux de Dieu, un mariage légalement reconnu n'est pas toujours **valide**, et un mariage reconnu légalement n'est pas toujours **indispensable**.

La plupart des tribus et des clans ont leur propre système juridique, le « droit coutumier » : des règles généralement non écrites qui structurent efficacement la vie communautaire³. Chaque pays a ses propres lois pour définir et protéger le mariage. « *Que chacun se soumette aux autorités qui nous gouvernent, car toute autorité vient de Dieu, et celles qui existent ont été établies par Dieu* » (Romains 13:1). Chaque couple chrétien doit donc se soumettre aux lois de son pays et se marier d'une manière légalement reconnue. En

³ Dans certains pays, des ethnies peuvent être trop isolées pour accéder aux services administratifs de l'État. Les mariages sont alors officialisés selon leur propre droit coutumier. (NdT)

Colombie, cela peut se faire devant un notaire ou un tribunal et dans certaines églises accréditées. D'un point de vue biblique, le mariage n'est pas seulement une affaire privée.

Pas toujours valable : il arrive parfois qu'une loi d'un pays soit en contradiction avec les Écritures. Par exemple, un divorce légal peut être accordé alors qu'il n'y a pas de motif biblique pour cela, ou un certificat de mariage légal peut être délivré pour l'union de deux hommes ou de deux femmes. Dans de tels cas, la recommandation apostolique est claire : « *Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.* » et « *Est-il juste, devant Dieu, de vous écouter, vous, plutôt que Dieu ? Jugez-en vous-mêmes* » (Actes 5:29 ; 4:19). Rendre le péché légal ne le rend pas moins péché ni moins inacceptable aux yeux de Dieu. En tant que chrétiens, nous devons être conscients que, parfois, les documents légaux ne sont tout simplement pas valables aux yeux de Dieu.

Qu'en est-il des couples qui forment une famille ensemble mais qui ne sont pas légalement mariés ? Vivent-ils en concubinage ? Le Seigneur Jésus a dit à la Samaritaine : « *En fait, tu as eu cinq maris, et l'homme que tu as maintenant n'est pas ton mari* » (Jean 4:18). La cohabitation ne doit pas être considérée comme un mariage, car ce n'en est pas un. La plupart des sociétés font la distinction entre « vivre ensemble » et « être marié ». En Colombie, afin de protéger les droits des femmes et des enfants, un couple est considéré comme marié de fait (en espagnol « *Matrimonio de hecho* ») s'il peut être prouvé qu'il vit ensemble depuis deux ans ou plus. La société les traite comme un couple marié. D'autres pays ont des dispositions similaires. Comment l'Église doit-elle réagir ? Je suggère que si les deux membres du couple sont chrétiens et qu'il n'y a pas d'obstacle juridique à leur mariage légal, ils devraient se marier. Ne pas le faire pourrait être considéré comme un péché. Les chrétiens sont appelés à honorer le mariage et à orner la doctrine que nous professons. Je recommanderais à ces couples de se marier légalement avant de devenir des membres actifs de l'église locale.

Un mariage légalement reconnu est-il toujours nécessaire ? Les mariages dans l'Ancien Testament existaient clairement et étaient reconnus par Dieu et la société bien avant la création de systèmes juridiques pour les définir et les protéger. Être une épouse était clairement différent d'être une concubine (une relation stable sans droits matrimoniaux) ou une prostituée. Lorsque l'Église de Jésus-Christ s'est étendue au-delà du judaïsme, elle a rencontré plusieurs traditions païennes en matière de mariage et de **quasi-mariage**. De nombreux esclaves sont devenus chrétiens, si nombreux que l'apôtre Paul a jugé nécessaire de donner des instructions aux esclaves croyants et à leurs maîtres (Éphésiens 6:6-9). À cette époque, selon le droit romain, seuls les citoyens libres pouvaient se marier légalement (en latin : *connubium*). Les esclaves étaient la propriété de leur maître et ne pouvaient donc pas se marier légalement, ni prendre d'autres engagements juridiques. Avec la permission de son maître, un esclave pouvait vivre avec une partenaire et avoir des enfants (qui appartenaient alors au maître de la mère), ou s'il était un esclave de certain rang, il pouvait être autorisé à entrer dans une relation de *contubernium* (mot latin signifiant généralement « compagnon ») avec une autre esclave. Cette union était censée être durable et s'inspirer de l'affection conjugale (latin : *affectio maritalis*), mais elle pouvait être dissoute à tout moment par le propriétaire de l'esclave. Elle n'était pas équivalente à un mariage légal. Que pouvons-nous apprendre de la

manière dont l'Église primitive baptisait et intégrait les esclaves convertis avec leurs relations quasi-conjugales dans les églises locales ? Que recommandaient les apôtres ?

Pas toujours nécessaire : À l'origine de l'Église, la société faisait une distinction claire entre les esclaves et les citoyens libres. C'est pourquoi les apôtres ont souligné qu'en Christ, il n'y a ni esclave ni libre, « *car vous êtes tous un en Jésus-Christ* » (Galates 3:28). Comment recommandaient alors les apôtres d'agir avec les couples d'esclaves et les familles vivant dans une relation quasi-conjugale ? Nulle part dans le Nouveau Testament ces esclaves ne sont encouragés à se séparer, et les Écritures ne suggèrent pas non plus que ces esclaves vivaient dans la fornication. En 1 Corinthiens 7, le chapitre que l'apôtre Paul consacre à l'enseignement sur le mariage, il donne également des conseils aux croyants qui étaient libres et à ceux qui étaient esclaves :

« Que chacun reste dans la condition qui était la sienne lorsqu'il a été appelé. Étais-tu esclave quand tu as été appelé ? (certains d'entre eux vivaient dans des relations quasi-conjugales) Ne t'en inquiète pas mais, si tu peux devenir libre, profite-en plutôt (ils pourraient alors se marier légalement). En effet, l'esclave qui a été appelé par le Seigneur est un affranchi du Seigneur ; de même, l'homme libre qui a été appelé est un esclave de Christ (v. 20-22). Les esclaves ne devaient pas être considérés comme ayant moins de valeur que les personnes libres, et leur quasi-mariage (mariage informel, car ils n'avaient pas d'autre choix) ne devait pas être un obstacle à leur participation à la vie de l'Église.

Gisela et Alex : Nous avons rencontré ce couple par l'intermédiaire de leurs deux fils qui ont commencé à participer aux activités du groupe de jeunes de notre église. Gisela a rapidement commencé à assister elle aussi aux réunions de notre église. Lorsque les deux fils ont exprimé leur intérêt pour le baptême, leur mère a fait de même. C'est à ce moment-là que nous avons découvert que Gisela et Alex, un sympathique mécanicien automobile, vivaient ensemble depuis près de 30 ans, avaient trois garçons, mais n'étaient pas mariés. Nous avons baptisé les fils, mais nous ne nous sommes pas sentis libres de baptiser Gisela. Nous n'avions aucun doute qu'elle était désormais une croyante née de nouveau, mais nous ne voulions pas baptiser une croyante qui vivait « dans la fornication » ou « dans le péché ». Au fil des ans, nous leur avons rendu visite à plusieurs reprises. Gisela aurait volontiers voulu se marier, mais Alex s'y opposait. Il nous a confié qu'il ne voulait pas se marier parce qu'un de ses amis, qui avait une bonne relation de couple, avait vu cette relation se détériorer après son mariage. Alex était gentil et amical, mais il ne voulait pas changer d'avis. Des années plus tard, j'ai rendu visite à cette église locale et j'ai interrogé les responsables au sujet de cette sœur Gisela. Elle vit toujours fidèlement avec Alex et celui-ci ne l'a toujours pas épousée. Mais elle a maintenant rejoint une autre église de la ville, où elle a été baptisée et où elle sert désormais joyeusement le Seigneur parmi eux. Avec le recul, je suis maintenant convaincu que cette autre église comprenait mieux les Écritures et le cœur de Dieu dans des situations comme celle-ci.

Remarque : il ne serait pas juste que Gisela se sépare d'Alex, car cela détruirait une famille. Après des années d'attente, il est clair que c'est Alex qui empêche le mariage. Je pense qu'il n'est pas juste qu'un conjoint non sauvé puisse indéfiniment entraver le progrès du conjoint croyant. La situation est très différente lorsque les deux sont croyants. Pour eux, vivre ensemble sans se marier, c'est vivre dans le péché.

L'Église primitive enseignait aux croyants à honorer le dessein de Dieu pour le mariage. Cet enseignement incluait le fait que vivre ensemble « comme si l'on était marié » violait le dessein de Dieu. C'est un péché. Ces couples étaient encouragés à se repentir et à se séparer ou à se repentir et à se marier légalement. Mais à l'époque comme aujourd'hui, **il arrive parfois qu'un mariage légal soit tout simplement impossible**, pour des raisons administratives locales (comme parmi les esclaves de l'Empire romain) ou, plus souvent, parce que le partenaire non croyant s'oppose au mariage. Lorsqu'une relation a toujours été considérée socialement comme quasi-conjugale, et surtout si des enfants sont impliqués, il n'est généralement pas judicieux de recommander la séparation. Cela pourrait causer un mal plus grand. Si, après une attente prudente, la recherche d'un mariage légal n'a pas abouti sans que le conjoint croyant n'en soit responsable, la recommandation apostolique serait de baptiser et d'accueillir le conjoint croyant dans l'église locale.

Principe n° 12 : Grâce au sacrifice du Christ, Dieu pardonne toujours à chaque croyant qui vient à lui avec un repentir sincère et une confession sincère de ses péchés. Les péchés liés au mariage, au divorce et au remariage ne font pas exception. Si Dieu pardonne, accepte, restaure et utilise les croyants repentants, l'Église serait sage de faire de même.

Lorsqu'un **non-croyant** désobéit à Dieu, il pèche parce qu'il est rebelle ou **ignorant** (Éphésiens 4:17-21 ; 1 Pierre 1:14). Lorsqu'un **croyant** désobéit à Dieu, il pèche généralement parce qu'il est **rebelle**, il résiste au Saint-Esprit qui vit en lui. Cette désobéissance peut conduire à un mariage contraire à la volonté de Dieu, à un divorce non autorisé par Dieu ou à un remariage que Dieu qualifie d'adultère. Ce type de péché empêche-t-il toute restauration d'un croyant ou d'un couple ?

Votre vie aujourd'hui : si votre mariage traverse une période difficile, si vous avez été victime d'un manque de respect, d'infidélité ou d'abandon, je vous supplie de ne pas utiliser la connaissance de la grâce abondante de Dieu pour justifier un divorce rapide. Si cela est encore possible, la volonté de Dieu pour vous est le pardon, des changements réels et la réconciliation (Col. 3:12-13 ; 2 Cor. 5:18-19 ; Rom. 12:18-19). Si vous avez des enfants, pensez également à leur avenir. Ce sont eux qui souffrent le plus du divorce de leurs parents. La séparation temporaire ou la réconciliation sont les options qui s'offrent à vous. Ne vous permettez pas de tomber amoureux d'une autre personne. Ne prenez aucune mesure qui, dans votre cœur, déplairait à votre Père qui vous aime. « *Quoi donc ? Allons-nous pécher parce que nous ne sommes pas sous la loi, mais sous la grâce ? Certainement pas !* » (Romains 6:15). Ayez l'humilité de demander de l'aide dès que possible, soit à votre église locale, soit à un conseiller professionnel chrétien. Ensemble, vous pourrez rechercher la volonté de Dieu dans votre situation.

Faites attention à ne pas prendre une décision qui, vous le savez, viole la volonté de Dieu en pensant : « Comme ça, j'atteindrai mon but et, après un certain temps, je me repentirai et Dieu me pardonnera. » Celui qui pèche délibérément endure son cœur et rend plus difficile la véritable repentance. Si vous êtes satisfait de ce que votre rébellion a produit,

vosre repentance risque d'être superficielle. « *La tristesse selon Dieu produit une repentance...* » (2 Corinthiens 7:10).

Votre vie passée : Avez-vous fait des choix relationnels contraires à la volonté de Dieu qui sont désormais irréversibles ? La seule voie à suivre est celle d'une repentance et d'une confession sincères et profondes. « *Celui qui cache ses péchés ne prospère point, mais celui qui les confesse et les abandonne obtiendra miséricorde* » (Proverbes 28:13). La Parole de Dieu est claire : si nous nous humilions véritablement, reconnaissons et confessons notre rébellion, notre désobéissance et notre péché, Dieu promet de nous pardonner : « *Le sang de Jésus, son Fils, nous purifie de tout péché* » (1 Jean 1:7). Le sang du Christ est assez puissant pour nous purifier de toutes les décisions que nous avons prises et qui sont en conflit avec la volonté de Dieu, y compris un mauvais mariage, un mauvais divorce ou un mauvais remariage. Ce pardon montre la puissance du sang versé par le Christ et l'ampleur de la grâce de Dieu ! Après avoir reçu le pardon de Dieu, vous devrez peut-être changer certaines choses dans votre mode de vie ou vivre avec certaines des conséquences causées par votre péché. Par exemple, un croyant pardonné qui a plus d'une femme pourrait servir dans l'église locale, mais pas en tant qu'ancien de l'église (1 Tim. 3:2).

L'église locale : Comment devons-nous procéder en tant qu'église lorsque quelqu'un se marie, divorce ou se remarie en dehors de la volonté révélée de Dieu et souhaite maintenant être baptisé, participer à la cène, faire partie de l'église ou participer à un ministère ? Nous savons que dans de nombreux cas, il n'est pas possible de revenir en arrière. Que voudrait le Christ, chef de l'Église, que nous fassions ?

- Rappelez-vous qu'il n'y a aucune vertu aux yeux de Dieu à être plus généreux ou plus strict que ce qu'il a choisi de révéler dans les Écritures. Exclure une personne que Christ aurait invitée à sa table est aussi répréhensible que d'accueillir consciemment une personne qui vit délibérément dans le mal.
- Ne laissez pas la tradition (« nous avons toujours ou jamais fait ainsi ») ou la crainte des critiques déterminer vos décisions. Les anciens rendront compte au Berger en chef de la manière dont ils ont pris soin de chacune de ses brebis (Hébreux 13:17 ; 1 Pierre 5:4).
- La Bible ne fournit pas de réponses spécifiques à chaque situation. Pour certaines, nous trouvons **des instructions** claires ; pour d'autres, nous devons chercher à appliquer les **principes** de la Parole, et dans chaque situation, nous devons demander et attendre de recevoir la direction du **Saint-Esprit**. La direction et l'œuvre de l'Esprit de Dieu dans de telles situations ne sont pas une expression creuse. C'est une réalité et une nécessité.
- Parfois, vous pouvez envisager de faire attendre une personne ou un couple repentant parce que vous estimez que leur remords ou leur repentance n'est pas assez profond. Une conscience plus profonde de leur péché et une gratitude pour la grâce et le pardon de Dieu peuvent grandir avec le temps. C'est également l'œuvre du Saint-Esprit.

- Étant donné que les décisions sur ce type de questions peuvent diviser une église, je recommande de prendre le temps d'étudier et de discuter de ces situations au cas par cas au niveau des dirigeants de l'église locale, puis avec l'ensemble de l'église. L'attitude humble, repentante et patiente de la personne ou du couple concerné facilitera grandement ce processus.
- Saisissez toutes les occasions qui se présentent pour enseigner et promouvoir le dessein positif de Dieu pour le mariage : une union contractuelle pour la vie, une image vivante de la relation entre le Christ et son Église. Célébrez les mariages. Montrez à l'église des mariages heureux et réussis (même s'ils ne sont pas parfaits).
- Cultivez un climat de vérité et de grâce, de respect pour l'autorité des Écritures et d'émerveillement devant la façon dont un Dieu saint aime, apprécie la compagnie et utilise des croyants (toujours imparfaits) pour accomplir ses desseins. C'est ce qui est si étonnant dans la grâce !

Camilo et Margarita : Ma femme et moi connaissons ce couple colombien depuis de nombreuses années. Nous avons, eux et nous, la chance d'avoir quatre enfants d'âges similaires. Il y a environ 25 ans, leur mariage a traversé une crise. Cela a été douloureux pour toutes les personnes concernées. Compte tenu de la gravité des problèmes, la plupart des gens conviendraient qu'il y avait des motifs bibliques pour divorcer. Mais ils ont choisi de ne pas suivre cette voie. Ils ont choisi de pardonner et de travailler à la restauration de leur mariage. Aujourd'hui, plusieurs années plus tard, Camilo est ancien dans une église en pleine croissance, et avec Margarita, ils s'impliquent dans des ministères pour les couples, et leurs enfants suivent le Seigneur Jésus. Bien sûr, c'est une preuve de la grâce de Dieu. Mais je me demande à quel point les choses auraient été différentes s'ils avaient choisi la voie « plus facile » du divorce.

Pour terminer, je voudrais partager avec vous une nouvelle réflexion que j'ai eue récemment au sujet de Joseph. Lui et Marie étaient fiancés. Il était déjà considéré presque comme son mari. Mais avant qu'ils n'aient eu de relations sexuelles, « *elle se trouva enceinte...* ». Pour tous ceux qui ignoraient l'origine miraculeuse de sa grossesse, c'était une preuve évidente d'adultère. La loi de Moïse exigeait qu'elle soit dénoncée et lapidée à mort. Mais « *Joseph, son mari... ne voulait pas l'exposer à la honte publique, il se proposa de rompre secrètement avec elle* ». **Pourquoi Joseph pensait-il ainsi ?** Ne respectait-il pas la loi de Moïse ? Aimait-il Marie plus que Dieu ? Joseph était-il un Juif plutôt libéral, prêt à ignorer ou à adapter les commandements clairs de Dieu ? (Deutéronome 22:13-29).

Jusqu'à récemment, je n'avais pas remarqué que le Saint-Esprit avait répondu à cette question pour nous : « *Joseph, son mari, **qui était un homme juste et ne voulait pas l'exposer à la honte publique, se proposa de rompre secrètement avec elle*** » (Matthieu 1:18-20). On nous dit que la justice de Joseph était le moteur qui l'a conduit à ne pas appliquer la lettre de la loi dans ce cas. Je trouve cela très intéressant ! Je prie pour que le Seigneur m'aide à grandir de plus en plus dans la compréhension et la mise en pratique de la loi et de la grâce.

« Frères et sœurs, je n'estime pas avoir déjà atteint le but...
Je cours vers le but...
Et si vous êtes d'un autre avis sur un point,
Dieu vous éclairera aussi là-dessus.
Seulement, là où nous en sommes, marchons dans la même direction. »

Philippiens 3:13-16

Épilogue

Comprendre les voies de la grâce et de la vérité de Dieu

Si vous cherchez une liste de « règles de vie chrétienne » à appliquer aux conflits conjugaux, des règles à appliquer dans votre église, des règles pour compléter ou remplacer la loi de Moïse, vous serez déçu. Profitez de votre déception pour grandir. Notre Dieu bon et sage a toujours ses voies. Dans la dispensation de la grâce dans laquelle nous vivons aujourd'hui, Dieu nous guide par sa **Parole** et son **Saint-Esprit**.

Parfois, Dieu est plus strict et plus sévère que ce que je considérerais nécessaire. Comme lorsqu'il n'a pas permis à **Moïse** d'entrer dans la terre promise parce qu'il avait frappé deux fois un rocher (Nb 20, 12) ; ou lorsqu'il a tué **70 hommes** pour avoir regardé à l'intérieur de l'arche de Dieu (1 S 6, 19) ainsi que **Uzza** pour avoir stabilisé l'arche lorsque les bœufs ont trébuché (2 S 6, 7). Je retrouve cette sévérité dans le Nouveau Testament, lorsqu'il a tué le couple généreux **Ananias** et **Saphira** pour avoir exagéré son sacrifice financier (Actes 5:5) ou lorsqu'il a permis la mort d'un **certain nombre de croyants** pour avoir participé à la cène du Seigneur d'une manière indigne (1 Corinthiens 11:30).

Mais je suis encore plus souvent impressionné par les preuves généreuses de la grâce de Dieu. Quelque chose au fond de moi est moins indulgent. Je voudrais agir différemment. Après **qu'Aaron** eut construit un veau d'or et défendu ce qu'il avait fait avec une histoire très enfantine (Exode 32:22-24), je l'aurais renvoyé ou rétrogradé au rang de prêtre subalterne. Mais Dieu l'a fait grand prêtre ! Lorsque **Jonas** s'est rebellé et a échoué, j'aurais cherché à le remplacer. Mais Dieu l'a de nouveau chargé d'une mission. Lorsque **David** a commis un adultère puis un meurtre, il aurait dû être lapidé à mort ou destitué de son rôle de dirigeant de manière publique. Mais Dieu lui a permis d'épouser cette femme et de rester roi d'Israël. Ses chants n'ont même pas été retirés du Livre des Psaumes ! **Pierre** a renié le Seigneur, il a juré qu'il n'était pas l'un de ses disciples, et pourtant le Seigneur l'a rétabli dans un rôle de direction dans l'Église (Jean 21:15-17).

Ces manifestations de la grâce incroyable de Dieu avaient pour but de changer le cœur de ces hommes. Jonas était lent à comprendre, mais je suis sûr qu'après avoir été rétablis, Aaron, David et Pierre ont regardé les incohérences et les échecs du peuple de Dieu autour d'eux d'une manière différente, à travers le prisme de la grâce de Dieu. Si vous n'avez jamais ressenti le besoin désespéré de la grâce, vous serez probablement très strict et sévère envers vos frères et sœurs dans la foi. Mais si, comme Aaron, David et Pierre, vous avez reçu la grâce abondante de Dieu, vous serez probablement plus disposé à accorder votre grâce à ceux qui en ont désespérément besoin. Avec le temps, en continuant à dispenser la grâce de Dieu, vous vous souviendrez des paroles du Seigneur Jésus lui-même : « *Il y a plus de bonheur* (de joie, de réjouissance dans la faveur de Dieu) *à donner qu'à recevoir* » (Actes 20:35).

« Mais grandissez dans la grâce et dans la connaissance de notre Seigneur et Sauveur
Jésus-Christ.

À lui soit la gloire, maintenant et pour l'éternité ! Amen ! »

2 Pierre 3:18